Province de Québec
Comté de Beauce-Nord
Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC
Projet de règlement n° 404-03-2020

Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé
Agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saints-Anges

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'en vertu de l'arrêté n° 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'il est possible de remplacer l'assemblée publique normalement prévue par la loi par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par ledit avis public.

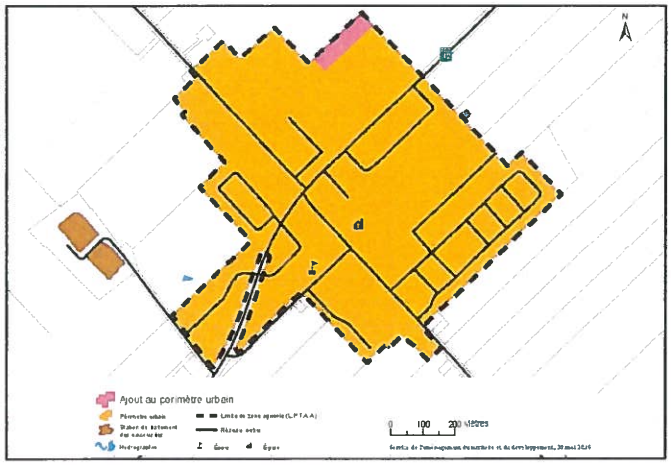

Le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance régulière du 17 mars 2020 le projet de règlement n° 404-03-2020, lequel autorise l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Saints-Anges à même la superficie en zone non agricole. La superficie visée pour cet agrandissement du périmètre urbain est d'approximativement 1,1 hectare et est localisée sur une partie du lot 6 122 728 du cadastre du Québec.

Les personnes qui désirent émettre un avis, un commentaire, une question ou qui souhaitent prendre connaissance du projet de règlement doivent se rendre sur le site Web de la MRC de La Nouvelle-Beauce : https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Vallée-Jonction, le 26 mai 2020.

Mario Caron, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0
Tél. : 418 387-3444 • Téléc. : 418 387-7060 • mrc@nouvellebeauce.com • www.nouvellebeauce.com